

MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 32



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Selon le chapitre SP 1201.18, les états financiers doivent fournir une comparaison des chiffres de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent. Dans le cas des états financiers consolidés de la municipalité, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été présentés, car la Municipalité de Shippagan est une nouvelle entité légale issue du regroupement de la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, le DSL de Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, le DSL de la Baie du Petit Pokemouche, le DSL de Pointe-Sauvage, le DSL d'Inkerman Centre, une partie du DSL d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet. Les chiffres comparatifs n'auraient pas permis de déceler ou quantifier les tendances dans la situation financière de la municipalité et l'évolution de celle-ci puisque les chiffres comparatifs des DSL ne sont pas disponibles. Les données n'auraient donc pas permis une comparaison adéquate et complète avec l'exercice précédent.

Les états financiers de Le Goulet pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur indépendant. Ce dernier a exprimé une opinion non modifiée en date du 19 juin 2023 sur les états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Paulin Gagnon

Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 30 avril 2024



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 6

	2023 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2023 Résultats
REVENUS		
Mandat d'imposition	5 557 594 \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements (note 22)	85 572	91 265
Autres revenus de provenance interne (note 22)	682 041	1 070 409
Subventions inconditionnelles	759 252	759 252
Autres transferts gouvernementaux	-	1 057 736
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 322 680	1 318 356
Intérêts	<u>6 500</u>	<u>8 426</u>
	8 413 639	9 863 038
DÉPENSES		
Services d'administration générale (note 23)	1 634 697	1 700 697
Services de protection (note 23)	1 460 820	1 476 204
Services de transport (note 23)	1 913 767	1 886 301
Services d'hygiène (note 23)	397 954	397 954
Services de développement environnemental (note 23)	335 635	380 130
Services récréatifs et culturels (note 23)	1 903 757	2 031 281
Approvisionnement eau - évacuation eaux usées (note 23)	1 232 291	1 126 161
Perte sur disposition d'immobilisation	<u>-</u>	<u>12 512</u>
	<u>8 878 921</u>	<u>9 011 240</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(465 282) \$</u>	851 798
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT (note 16)		<u>20 931 192</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u><u>21 782 990</u></u> \$



2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	585 753 \$
Encaisse affecté	1 296 388
Débiteurs (note 3)	859 454
Placement à long terme au coût, intérêts de 5.2 %	<u>18 740</u>
	<u>2 760 335</u>

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 4)	510 713
Comptes payables et frais courus	376 881
Revenus différés des gouvernements	125 438
Dettes à long terme (note 5)	6 813 675
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>180 730</u>
	<u>8 007 437</u>

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(5 247 102)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 7)	51 342 905
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(24 395 875)</u>
Immobilisation nettes	<u>26 947 030</u>
Inventaires	72 149
Frais payés d'avance	<u>10 913</u>
	<u>83 062</u>

EXCÉDENT ACCUMULÉ

21 782 990 \$

ÉVENTUALITÉS (note 13)

ENGAGEMENTS (note 14)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL


_____, Maire *suppléant*


_____, Greffier



	Budget	2023
Excédent (déficit) de l'exercice	(465 282) \$	851 798 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 304 036)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 197 646</u>	<u>1 197 646</u>
	<u>732 364</u>	<u>(254 592)</u>
Augmentation des inventaires	-	(9 278)
Utilisation des frais payés d'avances	<u>-</u>	<u>91 448</u>
	<u>-</u>	<u>82 170</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	732 364	(172 422)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>(5 074 680)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u><u>732 364</u></u> \$	<u><u>(5 247 102)</u></u> \$



	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent de l'exercice	851 798 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 197 646
Variation des sommes à recevoir	706 721
Variation des créditeurs et frais courus	(729 098)
Variation du passif du régime de retraite	372 582
Variation des revenus différés	(99 977)
Variation des frais payés d'avance	91 448
Variation de l'inventaire	<u>(9 278)</u>
	<u>2 381 842</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 304 036)</u>
	(2 304 036)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT	
Variation du placement et encaisse affecté	<u>149 026</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Variation de l'emprunt bancaire	(596 757)
Dette à long terme	1 994 675
Remboursement de la dette à long terme	<u>(671 000)</u>
	<u>726 918</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	953 750
INSUFFISANCE AU DÉBUT	<u>(367 997)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>585 753 \$</u></u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	
Encaisse	585 753 \$
Découvert bancaire	<u>-</u>
	<u><u>585 753 \$</u></u>



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, et les DSL suivants ont été regroupés pour devenir la Municipalité de Shippagan : Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, Baie du Petit Pokemouche, Pointe-Sauvage, Inkerman Centre, une partie d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet. En tant que municipalité, la municipalité est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés. L'entité comprise dans les états financiers consolidés est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

Solde interfonds

Les normes CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le comité de transition de la Municipalité de Shippagan le 6 décembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 9 décembre 2022.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Bâtiments	30 et 40 ans
Matériel	5, 10 et 15 ans
Véhicules	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Système d'eau et égout	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisation est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Municipalité de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de développement environnemental

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



3. DÉBITEURS

	2023
Général	343 281 \$
Subventions à recevoir	459 131
TVH à recevoir	<u>57 042</u>
	<u><u>859 454 \$</u></u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 6 042 000 \$ dont 4 124 580 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 3 613 867 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

FONDS DE CAPITAL ET EMPRUNT GÉNÉRAL

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2023
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	139 000 \$
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	41 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	14 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	16 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	100 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	536 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	47 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	189 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 467 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	811 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2037	192 000
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2037	299 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	441 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2024	24 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	<u>510 000</u>
			<u><u>4 826 000 \$</u></u>



5. DETTE À LONG TERME (suite)

			2023
Solde reporté			4 826 000
<u>Autres dettes à long terme</u>			
APÉCA, remboursement annuel variable correspondant à 6.5% des ventes annuelles brutes commençant en 2024 sans intérêts et sans échéance déterminée			<u>120 675</u>
			4 946 675
FONDS DE CAPITAL D'EAU ET ÉGOÛT			
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>			
Émission	Intérêt	Échéance	
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	405 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	65 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	132 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	95 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039	24 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	138 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2027	85 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	375 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	<u>548 000</u>
			<u>1 867 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u><u>6 813 675</u></u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2024	753 000 \$
2025	644 000 \$
2026	528 000 \$
2027	543 000 \$
2028	493 000 \$



6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la municipalité en vertu du Régime de retraite des employés de la municipalité qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la municipalité contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

Le rapport de l'actuaire de l'exercice précédent est seulement disponible en septembre. Donc, nous prendrons dorénavant les chiffres de l'évaluation actuarielle de l'exercice d'avant.

	2023
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 026 161 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 207 161</u>
Déficit pour le service des prestations	<u>(181 000) \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la municipalité, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2022. La prochaine évaluation actuarielle est requise pour le 31 décembre 2023. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la municipalité : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2023
Évolution de l'excédent (déficit)	
Déficit au début	192 000 \$
Amortissement	31 000
Surplus (manque) d'intérêt et expérience	<u>(404 000)</u>
Déficit à la fin	<u>(181 000) \$</u>
Actif du régime	
Fonds commun de placements – équilibré	3 014 219 \$
Cotisations à recevoir (à payer)	<u>11 942</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>3 026 161 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 17

7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total 2023
	Solde au début	1 900 103 \$	1 247 891 \$	13 815 266 \$	1 077 217 \$	2 145 661 \$	17 474 047 \$	463 233 \$	11 311 576 \$
Ajouts:									
Additions nettes durant l'année	361 632	26 623	205 654	30 386	-	1 032 788	-	646 953	2 304 036
Reclassification	-	(205 796)	205 796	-	34 345	-	-	(34 345)	-
Moins:									
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	72 563	320 386	-	3 176	396 125
Solde à la fin	<u>2 261 735</u>	<u>1 068 718</u>	<u>14 226 716</u>	<u>1 107 603</u>	<u>2 107 443</u>	<u>18 186 449</u>	<u>463 233</u>	<u>11 921 008</u>	<u>51 342 905</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ									
Solde au début	-	506 807	6 400 200	538 291	1 310 742	9 299 294	-	5 526 508	23 581 842
Ajouts:									
Amortissement durant l'année	-	54 767	285 018	56 215	98 239	417 716	-	285 691	1 197 646
Reclassification	-	(53 802)	53 802	-	34 345	-	-	(34 345)	-
Moins:									
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	72 563	307 874	-	3 176	383 613
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>507 772</u>	<u>6 739 020</u>	<u>594 506</u>	<u>1 370 763</u>	<u>9 409 136</u>	<u>-</u>	<u>5 774 678</u>	<u>24 395 875</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2 261 735 \$</u>	<u>560 946 \$</u>	<u>7 487 696 \$</u>	<u>513 097 \$</u>	<u>736 680 \$</u>	<u>8 777 313 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>6 146 330 \$</u>	<u>26 947 030 \$</u>



8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0007 10 janvier 2022	3 000 \$
22-0052 13 juin 2022	120 000
22-0075 14 novembre 2022	<u>3 000</u>
	<u><u>126 000</u></u> \$

Fonds de capital eau et égout

22-0052 13 juin 2022	<u>119 000</u> \$
	<u><u>119 000</u></u> \$

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts temporaire pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2023, la municipalité s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.



9. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2023
Excédent de l'année 2023	89 689 \$
Excédent de l'année 2022	<u>29 418</u>
	<u><u>119 107</u></u> \$

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la municipalité pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS**Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux**

Au 31 décembre 2023, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.



13. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les quatre prochains exercices tel que :

2024	472 477 \$
2025	472 477 \$
2026	359 477 \$
2027	13 500 \$
2028	1 000 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 10 000 \$ (jusqu'en 2028) au fonds de réserve en capital général afin de satisfaire à l'entente signée en 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.



15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

16. EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT DE L'EXERCICE

L'excédent cumulé du début de l'exercice représente l'excédent de la Ville de Shippagan, du Village de Le Goulet, du Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc. et des DSL. L'excédent cumulé du début de l'exercice pour chacune des anciennes entités est représenté comme suit :

Ville de Shippagan	18 626 063 \$
Village de Le Goulet	2 152 754
Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.	130 138
DSL	<u>22 237</u>
	<u><u>20 931 192</u></u> \$



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 22

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dével.	Récréatif	Eau et égout	Total
REVENUS								2023
Mandat d'imposition	1 188 103 \$	1 061 728 \$	1 390 932 \$	289 234 \$	243 941 \$	1 383 656 \$	- \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	24 453	66 812	-	-	-	-	91 265
Ventes de services	562 332	15 198	-	-	-	492 879	-	1 070 409
Subventions inconditionnelles	162 313	145 048	190 022	39 514	33 326	189 029	-	759 252
Autres transferts gouvernementaux	115 220	-	658 139	-	14 116	247 101	23 160	1 057 736
Frais et usagers - service d'eau et égout	-	-	-	-	-	-	1 318 356	1 318 356
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	8 426	8 426
	<u>2 027 968</u>	<u>1 246 427</u>	<u>2 305 905</u>	<u>328 748</u>	<u>291 383</u>	<u>2 312 665</u>	<u>1 349 942</u>	<u>9 863 038</u>
DÉPENSES								
Salaires et bénéfices	741 931	10 221	382 690	-	8 000	764 991	152 960	2 060 793
Biens et services	696 265	1 319 177	1 006 657	397 954	370 090	1 043 113	645 333	5 478 589
Amortissement	136 719	122 354	457 061	-	-	195 820	285 691	1 197 645
Intérêt	125 782	24 452	39 893	-	2 040	27 357	42 177	261 701
Autres	12 512	-	-	-	-	-	-	12 512
	<u>1 713 209</u>	<u>1 476 204</u>	<u>1 886 301</u>	<u>397 954</u>	<u>380 130</u>	<u>2 031 281</u>	<u>1 126 161</u>	<u>9 011 240</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>314 759 \$</u>	<u>(229 777) \$</u>	<u>419 604 \$</u>	<u>(69 206) \$</u>	<u>(88 747) \$</u>	<u>281 384 \$</u>	<u>223 781 \$</u>	<u>851 798 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023

Page 23

18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2023
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	475 933 \$	120 163 \$	509 472 \$	(285 691) \$	7 593 \$	9 711 \$	1 790 \$	12 827 \$	851 798 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	56 667	-	20 170	-	-	-	-	-	76 837
Remboursement de la dette	(535 000)	535 000	(136 000)	136 000	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(61 420)	61 420	(98 953)	98 953	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratif	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	911 955	-	285 691	-	-	-	20 000	1 197 646
Transfert au fonds de réserve	(10 000)	-	(20 000)	-	-	10 000	-	-	-
Perte entité apparentée	(8 696)	-	-	-	-	-	-	-	(8 696)
	<u>(373 449)</u>	<u>1 508 375</u>	<u>(419 783)</u>	<u>520 644</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>20 000</u>	<u>1 265 787</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>102 484 \$</u>	<u>1 628 538 \$</u>	<u>89 689 \$</u>	<u>234 953 \$</u>	<u>7 593 \$</u>	<u>19 711 \$</u>	<u>1 790 \$</u>	<u>32 827 \$</u>	<u>2 117 585 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2023

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement		Amortissement		Autres	Transfert intérêts	Total 2023
	Général	Eau et égout	Immobilisations				
REVENUS							
Mandat d'imposition	5 557 594 \$	-	-	\$	-	\$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	85 572	-	-	-	-	-	85 572
Autres revenus de provenance interne	682 041	100 000	-	(100 000)	-	-	682 041
Subventions inconditionnelles	759 252	-	-	-	-	-	759 252
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 322 680	-	-	-	-	1 322 680
Intérêt	-	6 500	-	-	-	-	6 500
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	56 667	20 170	-	(76 837)	-	-	-
	<u>7 426 126</u>	<u>1 449 350</u>	<u>-</u>	<u>(461 837)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 413 639</u>
DÉPENSES							
Services d'administration générale	1 437 939	-	136 719	-	-	60 039	1 634 697
Services de protection	1 414 006	-	122 354	(100 000)	-	24 460	1 460 820
Services de transport	1 416 800	-	457 061	-	-	39 906	1 913 767
Services d'hygiène	397 954	-	-	-	-	-	397 954
Services de développement environnemental	333 594	-	-	-	-	2 041	335 635
Services récréatifs et culturels	1 680 571	-	195 820	-	-	27 366	1 903 757
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	1 117 185	285 691	(285 000)	-	114 415	1 232 291
Contribution au fonds de réserve	10 000	4 000	-	(14 000)	-	-	-
Paiement de la dette à long terme	581 450	213 750	-	(795 200)	-	-	-
Intérêts	153 812	114 415	-	-	-	(268 227)	-
	<u>7 426 126</u>	<u>1 449 350</u>	<u>1 197 645</u>	<u>(1 194 200)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 878 921</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 197 645)</u>	<u>732 363</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>(465 282)</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE



20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2023
ACTIFS					
Encaisse	62 366 \$	123 441 \$	54 385 \$	92 545 \$	332 737 \$
Épargne à terme	145 027	279 989	-	437 463	862 479
Recevable	<u>27 208</u>	<u>53 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>80 708</u>
	<u>234 601</u> \$	<u>456 930</u> \$	<u>54 385</u> \$	<u>530 008</u> \$	<u>1 275 924</u> \$
PASSIFS					
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Actif net au début	227 008	437 219	52 595	497 181	1 214 003
Excédent	<u>7 593</u>	<u>19 711</u>	<u>1 790</u>	<u>32 827</u>	<u>61 921</u>
	<u>234 601</u> \$	<u>456 930</u> \$	<u>54 385</u> \$	<u>530 008</u> \$	<u>1 275 924</u> \$
REVENUS					
Transfert	- \$	10 000 \$	- \$	20 000 \$	30 000 \$
Intérêts	<u>7 593</u>	<u>9 711</u>	<u>1 790</u>	<u>12 827</u>	<u>31 921</u>
	<u>7 593</u>	<u>19 711</u>	<u>1 790</u>	<u>32 827</u>	<u>61 921</u>
DÉPENSES					
Virement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT					
	<u>7 593</u> \$	<u>19 711</u> \$	<u>1 790</u> \$	<u>32 827</u> \$	<u>61 921</u> \$



20. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

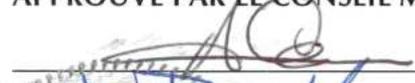
RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 14 décembre 2023

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 20 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 _____, Maire *suppléant*

 _____, Greffier



21. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La seule entité contrôlée par la Municipalité de Shippagan est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

2023**ACTIFS**

Encaisse	27 896 \$
Encaisse affecté	101 172
Somme à recevoir	1 197
Placements à long terme	<u>18 740</u>
	<u><u>149 005</u></u> \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	<u>10 171</u> \$
----------------------------	------------------

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Actif net au début	130 138
Excédent de l'exercice	<u>8 696</u>
	<u><u>138 834</u></u>
	<u><u>149 005</u></u> \$

REVENUS	25 247 \$
----------------	-----------

DÉPENSES	<u>16 551</u>
-----------------	---------------

EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u><u>8 696</u></u> \$
-------------------------------	------------------------

L'organisme détient un fond avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fond. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



22. SUPPORT DES REVENUS

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS		
Services d'incendie	22 500 \$	24 453 \$
Entretien des routes	<u>63 072</u>	<u>66 812</u>
	<u>85 572 \$</u>	<u>91 265 \$</u>
 AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE		
Camping Shippagan	209 800 \$	245 183 \$
Centre Rhéal-Cormier	81 000	154 722
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	56 800	87 818
Location d'immeubles et de matériel	79 117	72 710
Permis et licences	49 793	27 619
Piscine Régionale de Shippagan	144 706	196 892
Projets d'emploi étudiants	9 625	15 665
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	13 000	15 198
Ventes de matériaux et d'immobilisations	10 000	21 543
Revenus divers	22 400	227 903
Camping et plage Le Goulet	800	1 666
Village du Père Noël et défilé	<u>5 000</u>	<u>3 490</u>
	<u>682 041 \$</u>	<u>1 070 409 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Service législatif		
Maire	48 005 \$	49 933 \$
Conseillers	<u>110 552</u>	<u>108 481</u>
	158 557	158 414
Administration générale		
Personnel administratif	552 560	617 195
Immeuble à bureau	205 165	130 625
Aviser légal	41 000	13 405
Autre consultant	20 000	15 022
Autres	<u>-</u>	<u>412</u>
	818 725	776 659
Gestion des finances		
Service comptable	7 000	4 448
Audit externe	<u>30 000</u>	<u>29 999</u>
	37 000	34 447
Autres coûts administratifs		
Cotisations et associations	13 000	14 284
Dépenses de bureau	108 850	75 936
Formation et délégations	7 500	4 450
Subventions aux organismes	53 180	48 198
Intérêts sur financement temporaire	15 000	82 487
Intérêts sur dette à long terme	27 039	27 031
Frais d'émission de débentures	10 000	7 726
Frais d'évaluation	78 407	78 407
Assurance responsabilité	156 720	155 584
Relation publique - rapports municipaux	6 000	11 741
Amortissement	136 719	136 719
Frais bancaires	8 000	16 264
Réforme municipale	<u>-</u>	<u>72 350</u>
	<u>620 415</u>	<u>731 177</u>
	<u>1 634 697 \$</u>	<u>1 700 697 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICES DE PROTECTION		
Protection contre les incendies		
Administration	21 963 \$	22 052 \$
Brigades des pompiers	141 000	148 277
Formation	5 500	1 901
Caserne	89 784	98 707
Matériel de lutte contre l'incendie	12 500	13 996
Amortissement	122 354	122 354
Intérêts sur la dette à long terme	<u>24 460</u>	<u>24 452</u>
	417 561	431 739
Service de police	1 023 418	1 023 418
Service des mesures d'urgence	9 000	10 276
Réglementation des animaux	<u>10 841</u>	<u>10 771</u>
	<u>1 043 259</u>	<u>1 044 465</u>
	<u>1 460 820</u> \$	<u>1 476 204</u> \$
SERVICE DES TRANSPORTS		
Service en commun		
Administration	481 439 \$	398 192 \$
Équipement général	66 248	85 018
Complexe municipal	<u>61 413</u>	<u>66 954</u>
	609 100	550 164
Nettoyage des rues	10 000	11 680
Égouts pluviaux	18 600	7 777
Service de déneigement	470 969	438 547
Éclairage des rues	161 012	187 351
Traçage des voies de circulation	28 500	43 192
Signalisation	20 500	15 184
Transport aérien	13 019	13 019
Entretien	77 100	114 633
Amortissement	457 061	457 061
Intérêts sur la dette à long terme	39 906	39 893
Brigadier scolaire	<u>8 000</u>	<u>7 800</u>
	<u>1 913 767</u> \$	<u>1 886 301</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE		
Enlèvement des ordures	<u>397 954</u> \$	<u>397 954</u> \$
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL		
Commission d'urbanisme	215 794 \$	215 794 \$
Promotion touristique	27 000	4 099
Incitatifs économiques	19 000	32 828
Bureau touristique	33 550	16 015
Embellissement du territoire	35 750	70 273
Intérêts sur la dette à long terme	2 041	2 040
Environnement	<u>2 500</u>	<u>39 081</u>
	<u>335 635</u> \$	<u>380 130</u> \$
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL		
Administration	139 770 \$	- \$
Amortissement	195 820	195 820
Autres services de loisirs	62 540	71 725
Bibliothèque	55 148	52 533
Camping Shippagan	257 666	335 073
Camping et plage Le Goulet	12 232	23 100
Centre Rhéal-Cormier	282 737	352 230
Centre de services communautaires	27 106	26 084
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	192 287	200 236
Centre plein air	3 950	18 709
Intérêt sur dette à long terme	27 366	27 357
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	252 230	275 347
Piscine Régionale de Shippagan	371 705	421 513
Sentier rivage	5 700	8 551
Subventions culturelles	10 000	15 898
Village du Père Noël & Défilé de Noël	<u>7 500</u>	<u>7 105</u>
	<u>1 903 757</u> \$	<u>2 031 281</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Approvisionnement en eau		
Administration	39 450 \$	26 746 \$
Service d'approvisionnement	209 216	187 167
Force motrice et pompage	188 809	120 104
Amortissement des immobilisations corporelles	157 266	157 266
Intérêt sur dette à long terme	44 457	25 306
Bornes fontaines	<u>7 000</u>	<u>33 468</u>
	<u>646 198</u>	<u>550 057</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées		
Administration	30 900	9 294
Système de raccordement	130 000	119 578
Station de relèvement	114 100	111 626
Épuration et évacuation des eaux d'égout	93 500	81 060
Intérêt sur dette à long terme	29 638	16 871
Amortissement	<u>128 425</u>	<u>128 425</u>
	<u>526 563</u>	<u>466 854</u>
Autres		
Créances irrécouvrables (recouvrées)	1 500	-
Frais bancaires	8 800	9 429
Intérêt sur financement intérimaire	16 520	30 076
Frais d'émission de débentures	15 000	7 191
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	17 710	16 805
Incitatif au développement	-	16 800
Géoportail & plan gestion des actifs	<u>-</u>	<u>28 949</u>
	<u>59 530</u>	<u>109 250</u>
	<u><u>1 232 291</u></u> \$	<u><u>1 126 161</u></u> \$

